



«Identité(s) en lutte(s)» appel à projets

Pour une quatrième édition, Kanaldude, TV7 et Tënk s'associent afin de soutenir 2 documentaires de création dans le cadre d'un appel à projets intitulé « Identité(s) en lutte(s) ».

Face à l'idée d'une identité nationale, simplificatrice et conquérante, nous constatons l'existence d'identités multiples, complexes, en constante transformation. Des identités forcément plus fragiles car ancrées dans la réalité du vécu, au croisement de l'histoire individuelle et des constructions collectives.

En initiant cet appel à projets, nous souhaitons donner à voir et à entendre les luttes intimes et/ou politiques des communautés et des individus pour exister et être reconnus.

Les films que nous souhaitons soutenir assument la subjectivité de leur regard, ce sont des œuvres d'auteur·rices qui nous proposent leurs yeux pour regarder un bout du monde. Ce sont des documentaires de création, qui proposent une forme, s'éloignant elle aussi d'une manière dominante de construire les récits.

Les films sélectionnés bénéficieront d'un pré-achat de droits de diffusion de la part de Kanaldude, TV7 et Tënk comprenant pour chaque film soutenu :

- Un apport global en numéraire de 20 000€ (soit 10 000€ de Kanaldude et 10 000€ de TV7).
- Un apport en industrie d'environ 10 000€ dont 5 jours de mise à disposition d'un auditorium de mixage (4000€) par Tënk.

L'apport en industrie se matérialise par la mise à disposition des Studios de Tënk pour votre film. Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant ces espaces de post-production juste [ICI](#). Les studios se situent à Lussas, en Ardèche. L'hébergement et le transport restent à la charge de la production.

En cas de sélection, le détail de cet apport en industrie fera l'objet d'une discussion et d'une validation entre Tënk et la production.

DROITS CÉDÉS

Les films soutenus seront diffusés sur Kanaldude, TV7 et Tënk. Les droits de diffusion cédés sont les suivants :

- Diffusion antenne et replay sur Kanaldude et TV7 (Durée des droits : 5 ans dont 6 mois d'exclusivité),
- Diffusion SVOD non-exclusive avec une première diffusion de 4 mois suivie d'une seconde de 12 mois sur la plateforme Tënk.

Toutes les diffusions sont programmées en accord avec la société de production.

CANDIDATER

Pour être éligibles, les projets déposés doivent impérativement répondre à plusieurs conditions :

- Être de forme documentaire, affirmant et développant un point de vue spécifique d'auteur·rice et proposant une forme de représentation singulière.
- Avoir un lien avec le sujet de l'appel, Identité(s) en lutte(s) : des luttes intimes et/ou politiques des communautés et des individus pour exister et être reconnus.
- Être réalisé dans un cadre professionnel, et donc être accompagné par une association de production ou une société de production (code APE 5911 A ou C).

Répondre à au moins un des critères suivants :

- Être porté par une structure de Région Nouvelle-Aquitaine.
- Être porté par un·e auteur·trice résidant en Région Nouvelle-Aquitaine.
- Avoir un lien culturel fort avec la Région Nouvelle-Aquitaine ou justifier de dépenses de production en Nouvelle-Aquitaine.
- Se trouver entre la fin de la phase de développement et le début de la postproduction.
- Ne pas avoir déjà reçu l'engagement d'une chaîne nationale.
- Ne pas avoir été refusé aux précédents appels à projets des chaînes (sauf dérogation).
- Être terminés avant décembre 2028.

CALENDRIER

- Ouverture de l'appel à projets : 16 septembre 2026.
- Clôture des dépôts: 14 octobre 2026 (inclus).
- Résultats: 16 décembre 2026.



SOUMETTRE UN PROJET

Merci de compléter le formulaire de candidature [ICI](#)

**Chaque société de production ne peut déposer qu'un seul projet par session.*

En plus du formulaire à remplir, préparer les éléments suivants au format PDF :

- Le dossier artistique (résumé ; note d'intention ; note de production ; traitement ; éventuellement un séquencier court). Afin d'assurer une bonne analyse des dossiers, nous vous encourageons à ne pas dépasser 35 pages de dossier artistique hors photos ;
- Le plan de financement et le budget prévisionnel détaillés précisant les financements déjà acquis ;
- Lien pour tout autre élément audio ou filmé permettant une meilleure appréhension du projet ;
- Les CV de ou des auteur·rices et le(s) catalogue(s) de la (des) structure(s) de production ;
- Un contrat d'option ou de cession de droits liant le réalisateur·rice et la société de production déposant la demande.

RÈGLEMENT COMPLET ET FAQ

- Vous pouvez retrouver le règlement complet et le détail des conditions [ICI](#).
- Voir tous nos dispositifs [ICI](#).

GRILLE TARIFAIRE DE L'APPORT EN INDUSTRIE

- Salle de montage (sans technicien) : 210€/jour.
- Salle d'étalonnage (sans technicien) : 600€/jour.
- Salle de montage son 5.0 (sans technicien) : 460€/jour.
- Auditorium de mixage (sans technicien) : 800€/jour.
- Recorder (assistant mixeur) : 200€/jour.
- Accompagnement, chargé de production : 280€/jour.

CONTACTS

Pour toute question relative à l'appel à projets, nous vous invitons à contacter les responsables préachats des chaînes :

Ténk : Line Peyron / line.peyron@tenk.fr

TV7 : Damien Cortadi / production@tv7.com

Kanaldude : Loïc Legrand / loic@kanaldude.eus

Avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine.

